



RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

BNP PARIBAS SA au capital de 2.492.770.306 euros - Siège social : 16 boulevard des Italiens, 75009 PARIS - N° 662 042 449 RCS PARIS - Identifiant CE FR 76662042449, N° d'Orias 07 022 735, ci-après désignée « la société organisatrice » organise **du 04/05/2016 au 06/06/2016 inclus** un jeu en ligne gratuit et sans obligation de souscription à un produit ou service bancaire, par tirage au sort, intitulé « Les voyages à la carte », dont les conditions sont définies ci-après.

ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION

Le jeu en ligne « Les voyages à la carte » organisé sous forme de loterie est ouvert aux personnes physiques âgées de plus de 18 ans à la date de lancement du jeu, résidant en France métropolitaine, y compris la Corse hors Monaco, clientes de BNP Paribas et disposant d'un espace client. Sont exclues, les personnes ayant directement ou indirectement participé à l'organisation de la loterie : salariés et représentants de BNP Paribas, des mandataires sociaux, des prestataires, des sous-traitants et des membres de leur famille.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

La participation à ce jeu est facultative et gratuite.

Pour participer, il est nécessaire d'avoir un accès à Internet et de disposer d'une adresse électronique valide.

Pour participer au jeu, le participant doit préalablement s'authentifier sur son espace personnel accessible depuis le site <https://mabanque.bnpparibas>, après être invité à participer au jeu. Le client est invité à participer au jeu soit :

- par une vignette présente sur son espace personnel (POP IN),
- par une bannière publicitaire,
- par un lien présent dans le message reçu sur sa messagerie sécurisée.

Une fois que le participant s'est authentifié sur son espace personnel, il est dirigé sur la page de présentation du jeu. Pour jouer, il doit choisir une réponse aux quatre questions posées afin de choisir le séjour qui lui correspond le mieux, parmi la liste des 21 séjours proposés (cf. en annexe au présent règlement) ;

A l'issue du questionnaire de choix et pour valider sa participation, le participant doit compléter le formulaire en saisissant les informations suivantes :

- Nom
- Prénom,
- Adresse électronique



BNP PARIBAS

Le participant est également invité à indiquer s'il souhaite ou non recevoir des informations et offres de la part de BNP Paribas, et/ou de partenaires de BNP Paribas, en cochant les cases correspondantes. Une fois le formulaire de participation validé, le participant est inscrit au tirage au sort pour tenter de gagner le séjour qu'il a sélectionné. Le choix du participant sera alors définitif et celui-ci ne pourra pas par la suite réclamer une autre dotation que celle correspondant au séjour sélectionné.

Si le participant se déconnecte avant de valider le formulaire de participation, sa participation ne sera pas prise en compte. Tant que sa participation n'aura pas été validée, le client pourra revenir sur la page du jeu.

Le participant s'engage à remplir tous les champs du bulletin de participation, en fournissant des informations exactes et corrélatives à ses justificatifs d'identité, avant de valider l'envoi dudit bulletin. A ce titre, il est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. La société organisatrice se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par le participant.

La participation est limitée à **un bulletin par personne et par foyer fiscal**.

Toute information communiquée par le participant dans le bulletin de participation et dont il apparaîtrait qu'elle soit manifestement incohérente ou inexacte, ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

La société organisatrice se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement. Les participations au jeu sont ouvertes en ligne du **04/04/2016 au 04/05/2016 inclus**.

ARTICLE 4 : DOTATION DES LOTS

Le gagnant désigné par tirage au sort gagnera l'un des séjours qu'il aura sélectionné lors de sa participation, parmi les 21 séjours proposés.

Chaque séjour est d'une valeur unitaire d'environ **4.250 € TTC**.

Soit un total de 10 séjours, d'une valeur totale d'environ **42.500 € TTC**.

Le détail de chaque séjour (durée et lieu du séjour, nombre de personnes, transports, hébergement...) figure en annexe du présent règlement.

Tous les frais non expressément inclus dans la description de chaque séjour seront à la charge exclusive du gagnant.

Ne sont notamment pas compris : les taxes de séjour, éventuelles cautions, assurances non expressément incluses, les dépenses d'ordre personnel des gagnants, les transferts entre le domicile du gagnant et le lieu de départ/arrivée, et plus généralement toutes prestations non mentionnées dans la description du séjour correspondant.

Le gagnant devra sélectionner une date de départ parmi celles proposées entre le 1er septembre 2016 et le 30



BNP PARIBAS

juin 2017, hors périodes de vacances scolaires et jours fériés.

En tout état de cause, le gagnant devra confirmer sa réservation au moins 60 jours avant la date de départ.

ARTICLE 5 : MODALITES D'ATTRIBUTION DES LOTS

Un tirage au sort désignera les 10 gagnants.

Le tirage au sort sera réalisé par un huissier de justice par l'Etude de la SELARL PEREY – GUERIN - BOURGEAC, huissiers de justice associés, 221 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris, dépositaire du règlement, dans les deux semaines suivant la fin du jeu.

ARTICLE 6 : INFORMATION DES GAGNANTS ET MODALITES DE REMISE DES LOTS – LIMITATION DE RESPONSABILITE

Les gagnants seront prévenus individuellement par e-mail par la société organisatrice, à partir des informations renseignées sur leur bulletin de participation, après la date du tirage au sort. L'e-mail précisera les coordonnées du prestataire de la société organisatrice en charge de la gestion des dotations, et indiquera au gagnant qu'il sera contacté par téléphone pour lui demander des informations complémentaires, notamment une ou deux dates auxquelles il souhaiterait bénéficier de la dotation. Le prestataire ayant contacté le gagnant par téléphone lui enverra par la suite un formulaire à remplir, qu'il devra renvoyer complété dans un délai de deux semaines. Sans réponse de sa part dans ce délai de deux semaines, la dotation sera considérée comme perdue et ne sera pas remise en jeu. Le partenaire de la Société Organisatrice fournira par email aux gagnants ayant renvoyé le formulaire les détails de la prestation offerte et les conditions pour en bénéficier.

Par ailleurs, si le gagnant ne parvient pas à être contacté par le prestataire dans un délai de deux semaines, il perdra le bénéfice de sa dotation, laquelle ne sera pas remise en jeu.

BNP Paribas ne pourra être tenu responsable en cas d'erreur ou de non distribution d'un avis de gain par courrier électronique du fait des fournisseurs d'accès à internet.

Il est précisé que les gains consistent uniquement en la description prévue en annexe pour l'ensemble du jeu mis en place pour cette opération. Ils devront être acceptés tels quels, ne pourront faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange, de reprise ou de remplacement, pour quelque raison que ce soit, ni d'une cession à un tiers.

Les gagnants s'engagent à dégager de toute responsabilité la société organisatrice, ses agences de publicité et de promotion, les partenaires de la promotion, leurs employés ou représentants de tout dommage qu'ils pourraient subir en relation directe ou indirecte avec l'acceptation et la jouissance du lot gagné.

En aucun cas la société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'une perte ou détérioration de ces données si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison que ce soit, ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable dans les cas d'éventuelles grèves ou retards des services d'expédition des dotations. De même, la société organisatrice ne saurait être responsable en cas de changement d'adresse du participant qui ne lui aurait pas été notifié ou d'une erreur dans les coordonnées.



En cas de force majeure selon l'interprétation faite par la jurisprudence française, la société organisatrice se réserve par ailleurs le droit de modifier, de proroger, d'écourter, d'annuler ce jeu, ou encore d'en limiter les gains.

La Société Organisatrice peut, pour des raisons exceptionnelles, s'arroger le droit d'attribuer un lot différent de celui prévu au présent règlement. Notamment, les prestations proposées peuvent être modifiées en fonction des disponibilités. Le lot de remplacement sera de valeur équivalente à celle du lot prévu initialement.

En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

Dans le cas où le gagnant et la personne qui l'accompagne souhaiteraient allonger la durée de leur séjour, ils devront le signaler à l'occasion de la réservation de leur voyage. Dans cette hypothèse, l'intégralité des frais (hôtels, réservation, taxes de séjour, etc.) occasionnés par les journées de séjour supplémentaires seront à la charge du gagnant et de la personne qui l'accompagne.

Le gagnant du séjour et la personne qui l'accompagne doivent remplir, pour les personnes de nationalité française, toutes les conditions douanières d'entrée et de sortie du territoire et être munis d'une carte d'identité ou d'un passeport, en cours de validité et ce pour la durée du séjour à l'étranger. Pour les personnes de nationalité étrangère, il est rappelé que ceux-ci devront se référer aux autorités de leurs pays d'origine en vue de prendre connaissance des formalités applicables. A cet égard, il est précisé que le gagnant et la personne qui l'accompagne devront vérifier la validité de leur carte d'identité ou de leur passeport pour l'entrée sur le territoire visité et devront, le cas échéant, effectuer à leurs frais, les démarches d'obtention de ces pièces. La société organisatrice ne saurait être tenue responsable dans l'hypothèse où le gagnant et/ou la personne qui l'accompagne ne pourrait, du fait de problèmes administratifs (tels que notamment refus et/ou retard dans l'obtention de carte d'identité ou passeport) entrer sur le territoire de la destination.

Le séjour est non cessible, non échangeable, non remboursable, non reportable et ne peut faire l'objet d'une contrepartie financière. Toute annulation du séjour par le gagnant entraînera la perte définitive du séjour sans possibilité de remboursement ou de report du séjour, et sans octroi d'aucune indemnité de quelque nature que ce soit.

Il est expressément entendu que la société organisatrice ne fait que délivrer les lots gagnés et n'a pas la qualité de producteur, ni d'organisateur, ni de fabricant, ni de fournisseur, ni de vendeur, ni de distributeur des lots, quels qu'ils soient, et ne saurait donc voir sa responsabilité engagée à aucun de ces titres.

Plus spécifiquement les lots étant constitués par une ou plusieurs prestations de service (voyage, hébergement, ...), la société organisatrice ne fait strictement que procéder à leur paiement et leur réservation auprès du prestataire concerné. La prestation de service sera soumise aux conditions de ce prestataire (conditions générales de vente, règlement intérieur, ...). Le gagnant doit prendre connaissance par lui-même de ces dernières, avant d'accepter la jouissance du lot. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de problème dans la jouissance de la prestation de service. Dans un tel cas, le gagnant ou, le cas échéant, l'accompagnateur concerné, est invité à prendre directement contact avec le prestataire de service



BNP PARIBAS

pour lui adresser toute réclamation ou plainte. En cas de matériel ou lieu mis à disposition pendant la jouissance de la prestation, toute dégradation, destruction ou perte est à la seule charge du gagnant et de ses accompagnateurs. Aucune assurance n'est incluse par défaut dans le lot, sauf précision contraire. Si le lot offre la possibilité au gagnant d'être accompagné par une ou plusieurs personnes, le gagnant est responsable de la communication des dispositions du présent règlement de jeu à ces personnes et de leur acceptation préalable. Sauf précision contraire, les accompagnateurs doivent être majeurs. Si la participation de mineurs est permise, ceux-ci sont sous la seule responsabilité et contrôle du gagnant qui décharge la société organisatrice de toute responsabilité dans le cadre de la jouissance du lot.

ARTICLE 7 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES - DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel concernant les participants recueillies sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de leur participation au présent jeu et pour la gestion du tirage au sort.

Elles sont uniquement destinées à la société organisatrice, responsable du traitement. Aucune autre utilisation des données personnelles ne sera effectuée par la société organisatrice, sauf avec l'accord du participant. La société organisatrice est tenue au secret professionnel à l'égard de ces données.

Toutefois, la société organisatrice est autorisée par le participant à communiquer les données le concernant à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion inhérents au jeu. Les informations communiquées dans le cadre de la participation au jeu ne seront pas conservées au-delà du 30/07/2017 et uniquement pour les besoins du jeu.

BNP Paribas s'engage à l'égard des personnes concernées, à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des tiers non autorisés.

Les données personnelles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés par courrier adressé à BNP Paribas - APAC TDC Val de Marne, TSA 30233, 94729 FONTENAY-SOUS-BOIS.

ARTICLE 8 : DEPOT, CONSULTATION ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le Règlement complet du jeu a été déposé via la société Ludilex auprès de l'étude de la SELARL PETEY – GUERIN – BOURGEAC, huissiers de justice associés au 221 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris, également dépositaire de l'ensemble des documents publicitaires relatifs au jeu. Le règlement complet du jeu est consultable et imprimable sur la page Internet du jeu <https://mabanque.bnpparibas/fr/xxxx> et l'envoi du formulaire de participation est subordonné à la lecture et à l'acceptation des conditions et modalités contenues dans le règlement.

Par conséquent, le simple fait de participer implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le non-respect des conditions et modalités de participation au jeu énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.



BNP PARIBAS

ARTICLE 9: REMBOURSEMENT

Les participants ne disposant pas d'une connexion haut débit de type câble ou ADSL peuvent se faire rembourser les frais de connexion liés à leur participation sur simple demande écrite (remboursement du timbre sur demande au tarif lent en vigueur) à l'adresse suivante :

BNP Paribas / BDDF BEL
Arnaud Keravis - 4D202
163 Boulevard Macdonald
75019 Paris

Le remboursement s'effectuera sur la base d'une estimation forfaitaire à partir d'un temps de connexion suffisant de 15 mn pour participer, soit 0,90 € TTC, par virement sur envoi d'un RIB. Par conséquent, il est entendu qu'il n'y aura pas de remboursement dans le cas où la participation serait effectuée dans le cadre d'un abonnement mensuel à Internet de façon illimitée (ADSL, câble ou autre).

De même, les abonnements aux fournisseurs d'accès à Internet ainsi que le matériel informatique ordinateur, modem, câbles, etc.) ne seront pas remboursés, les participants au présent jeu en ayant déjà la disposition pour leur usage.

Les demandes de remboursement seront acceptées jusqu'au 30 juin 2016, minuit, inclus. Une seule demande de remboursement par participant (même nom, même adresse) peut être formulée.

Peuvent également être remboursés les frais de timbres nécessaires aux demandes de remboursement (sur la base du tarif lent en vigueur) sur simple demande écrite envoyée à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Toute demande illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai sera considérée comme nulle.

ARTICLE 10 : UTILISATION DES NOM, PRENOM ET DE L'IMAGE

Les gagnants sont libres d'autoriser ou non la société organisatrice à utiliser leur nom et prénom.

Toute utilisation de l'image du gagnant sera conditionnée à l'autorisation préalable et expresse de celui-ci.

L'exploitation des noms, prénom et éventuellement de l'image ne donnera lieu à aucun droit d'ordre pécuniaire.

ARTICLE 11: LIMITE DE RESPONSABILITE TENANT A INTERNET

BNP Paribas ne saurait être tenue pour responsable des risques inhérents à toute connexion sur Internet, notamment en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès au site du jeu ou le bon déroulement de la loterie.

La participation au jeu (loterie) implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger



BNP PARIBAS

ou transférer des informations, les risques d'interruption et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

BNP Paribas dégage toute responsabilité en cas de bogue informatique, défaillance technique, ou anomalie qui pourraient causer un dommage au système du participant et de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement ou fonctionnement du jeu (loterie) ou de toute défaillance du matériel de réception des lignes de communication pénalisant la transmission des données du participant.

BNP Paribas ne pourra être en aucun cas tenue responsable en cas d'erreur ou de non distribution d'un avis de gain par courrier électronique résultant du fait des fournisseurs d'accès à Internet.

D'une manière générale, il est précisé que BNP Paribas ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de tout participant au site et leur participation se fait sous leur entière responsabilité.

ARTICLE 12 : LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout différent né à l'occasion du jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 13 : FRAUDE

Toute déclaration inexacte ou mensongère entraînera la disqualification du participant et pourra faire l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du code pénal.

Il est rappelé que le fait d'accéder ou de se maintenir frauduleusement dans un système informatique, d'entraver ou de fausser le fonctionnement d'un tel système, d'introduire ou de modifier frauduleusement des données dans un système informatique constitue des délits passibles de sanctions pénales.



BNP PARIBAS

ANNEXE 1: LISTE DES SEJOURS PROPOSES

SÉJOUR 1 : EXCURSION EN MER

Lieu de séjour : croisière en Méditerranée

Lieu de départ/retour : Marseille (France)

Durée du séjour : 5 jours et 4 nuits

Nombre de personnes : 2

Transport : Train en 2^{de} classe au départ de la gare la plus proche de la ville du gagnant vers la gare de Marseille, transfert gare/port aller/retour

Logement : Navire ultramoderne, cabine intérieure double, en pension complète

Sont inclus : Taxes portuaires, forfait boissons, pourboires obligatoires, assurances : annulation, rapatriement, bagages

SÉJOUR 2 : LA HOLLANDE AU FIL DE L'EAU

Lieu de séjour : Hollande

Durée du séjour: 4 jours et 4 nuits

Nombre de personnes : 4

Transport : Train en 2^{de} classe au départ de la gare la plus proche de la ville du gagnant vers Amsterdam, transferts gare-port de Loodsrecht aller/retour

Logement : Pénichette® sans permis

Sont inclus (forfait Sérénité) : Carburant illimité, ménage, 4 vélos, rachat de caution, assurances : annulation, rapatriement, bagages

SÉJOUR 3 : BIEN-ÊTRE EN FRANCE

Lieu de séjour : Pornic (France)

Durée du séjour: 4 jours et 4 nuits

Nombre de personnes : 2

Transport : Train en 2^{de} classe au départ de la gare la plus proche de la ville du gagnant vers Nantes

Logement : Hôtel 4*, chambre double standard, en demi-pension

Sont inclus : Cure de remise en forme de 4 jours, un massage pour 2 personnes, assurances : annulation, rapatriement, bagages

SÉJOUR 4 : FARNIENTE AU SOLEIL

Lieu de séjour: Fuerteventura (Iles des Canaries- Espagne)

Durée du séjour : 8 jours et 7 nuits

Nombre de personnes : 2

Transport : Vols spécial aller/retour au départ de Paris, transferts aéroport/hôtel aller/retour

Logement : Hôtel-club 4*, chambre double standard, « all inclusive »

Sont inclus : Location de voiture catégorie A pour 2 jours, excursion d'une demi-journée, assurances : annulation, rapatriement, bagages



BNP PARIBAS

SÉJOUR 5 : AMBIANCE VOLCANIQUE

Lieu de séjour : Lanzarote (Iles Canaries Espagne)

Durée du séjour : 8 jours et 7 nuits

Nombre de personnes : 2

Transport : Vols spécial aller/retour au départ de Paris, transferts aéroport/hôtel aller/retour

Logement : Hôtel-club 4*, chambre double standard, « all inclusive »

Sont inclus : Location de voiture catégorie A pour 2 jours, excursion d'une demi-journée, assurances : annulation, rapatriement, bagages

SÉJOUR 6 : VILLA SURPRISE !

Lieu de séjour : France

Durée du séjour : 8 jours et 7 nuits

Nombre de personnes : 4

Transport : Train en 2^{de} classe, au départ de la ville du gagnant vers la gare la plus proche du lieu de séjour et retour, assurances : annulation, rapatriement, bagages

Logement : Villa ou Chalet

Sont inclus : Prestations à déterminer selon les goûts du gagnant

SÉJOUR 7 : SENSATIONS FORTES AU GRAND AIR

Lieu de séjour : Serre Chevalier ou Val Thorens (France)

Durée du séjour : 8 jours et 7 nuits

Nombre de personnes : 2

Transport : Train en 2^{de} classe au départ de la ville du gagnant vers la gare la plus proche de la station et retour, transfert en bus aller/retour pour la station

Logement : Hôtel-club 3*, chambre double standard, en pension-complète

Sont inclus : Remontées mécaniques, matériel de ski, assurances neige et annulation, rapatriement, bagages

SÉJOUR 8 : CROISIÈRE SUR LE CANAL

Lieu du séjour : croisière sur le Canal du midi (France)

Nombre de jours : 4 jours

Nombre de personnes : 4

Transport : Train en 2^{de} classe au départ de la gare la plus proche de la ville du gagnant vers Narbonne et retour, transferts gare-port aller/retour

Logement : Pénichette® sans permis

Sont inclus (forfait sérénité) : Carburant illimité, ménage, 4 vélos, rachat de caution, assurances annulation, rapatriement, bagages

SÉJOUR 9 : BAIN DE SOLEIL

Lieu du séjour : Sardaigne (Italie)

Durée du séjour : 8 jours et 7 nuits



BNP PARIBAS

Nombre de personnes : 2

Transport : Vols spéciaux aller/retour au départ de grandes villes françaises, transferts aéroport/hôtel aller/retour

Logement : Hôtel-club 4*, chambre double standard, en formule « all inclusive »

Sont inclus: Excursion d'une demi-journée, location de voiture catégorie A pour 2 jours, taxes d'aéroport et redevances, assurances : annulation, rapatriement et bagages

SÉJOUR 10 : SAVEUR NATURE

Lieu de séjour : île de Madère (île au Portugal)

Durée du séjour : 8 jours et 7 nuits

Nombre de personnes : 2

Transport : Vols spéciaux aller/retour au départ des grandes villes françaises transferts aéroport/hôtel aller/retour

Logement : Hôtel 5, chambre double standard en demi-pension

Sont inclus: Balade en 4x4 avec déjeuner, randonnée pédestre avec pique-nique, observation cétacées, axes d'aéroport et redevances, assurances : annulation, assistance, rapatriement, bagages

SÉJOUR 11 : CÔTÉ GREEN

Lieu de séjour : La Palmyre (France)

Nombre de jours : 8 jours et 7 nuits

Nombre de personnes : 2

Transport : Train en 2^{de} classe au départ de la gare la plus proche de la ville du gagnant et retour

Logement : Hôtel-club 3*, chambre double pension complète

Sont inclus : Stage de golf de 5 jours, assurances : annulation, assistance, rapatriement, bagages

SÉJOUR 12 : 1, 2, 3... SOLEIL

Lieu de séjour : Capu di Corfu (Grèce)

Durée du séjour : 8 jours et 7 nuits

Nombre de personnes : 2

Transport : Vols spéciaux aller/retour au départ des grandes villes françaises, transferts aéroport/hôtel aller/retour

Logement : Hôtel 4*, chambre double standard en formule "All inclusive"

Sont inclus : Excursion d'une demi-journée, location de voiture catégorie A pour 2 jours, taxes d'aéroport et redevances, assurances : annulation, assistance, rapatriement, bagages

SÉJOUR 13 : GRANDEUR NATURE

Lieu de séjour : Croatie

Durée du séjour : 8 jours et 7 nuits

Nombre de personnes : 2

Transport : Vols spéciaux aller/retour au départ des grandes villes françaises, transferts aéroport/hôtel aller/retour



BNP PARIBAS

Logement : Hôtel 4* , chambre double demi-pension

Sont inclus : Safari-Quad, visite de Dubrovnik et randonnée d'une demi-journée, taxes d'aéroport et redevances, assurances : annulation, assistance, rapatriement, bagages

SÉJOUR 14 : SOUS LE CHARME D'UN AUTOTOUR

Lieu de séjour : Portugal

Durée du séjour : 8 jours et 7 nuits

Nombre de personnes : 2

Transport : Vols aller/retour au départ de Paris, transferts aéroport/hôtel aller/retour

Logement : Auberge portugaise (« Pousadas ») de charme en demi-pension

Sont inclus: Location de voiture catégorie B pour s, taxes d'aéroport et redevances, assurances : annulation, assistance, rapatriement, bagages

SÉJOUR 15 : DEUX EN UN

Lieu de séjour : Budapest (Hongrie)

Durée du séjour : 4 jours et 3 nuits

Nombre de personnes : 2

Transport : Vols aller/retour au départ de Paris, transferts aéroport/hôtel aller/retour

Logement : Hôtel 3* , chambre double avec petit-déjeuner

Sont inclus: 4 jours de carte de transport, tour de ville guidée, ballade en Segway, taxes d'aéroport et redevances, assurances : annulation, assistance, rapatriement, bagages

SÉJOUR 16 : "LONDON IS CALLING"

Lieu de séjour : Londres (Angleterre)

Durée du séjour : 4 jours et 3 nuits

Nombre de personnes : 4

Transport : Eurostar en 2nde classe au départ de Paris

Logement : Hôtel 3* , 2 chambres double avec petit-déjeuner

Sont inclus : 4 jours de carte de transport, bus impérial libre avec audio-guide, visite guidée des studios de cinéma, afternoon-tea, assurances : annulation, assistance, rapatriement, bagages

SÉJOUR 17 : SABLE CHAUD ET FESTIVITÉS

Lieu de séjour : Ibiza (Espagne)

Nombre de jours : 8 jours et 7 nuits

Nombre de personnes : 2

Transport : Vols aller/retour au départ des grandes villes françaises, transferts aéroport/hôtel aller/retour

Logement : Hôtel 3* , chambre double standard en formule "All inclusive"

Sont inclus : Location de voiture catégorie A pour 2 jours, croisière d'une journée, taxes d'aéroport et redevances, assurances : annulation, assistance, rapatriement, bagages

SÉJOUR 18 : ÎLE ÉTAIT UNE FOIS



BNP PARIBAS

Lieu de séjour : Corse (France)

Durée du séjour : 8 jours et 7 nuits

Nombre de personnes : 2

Transport : Vols aller/retour au départ des grandes villes françaises

Logement : Hôtel 4*, chambre double standard en demi-pension

Sont inclus : Location de voiture catégorie A pour 8 jours, taxes d'aéroport et redevances, assurances : annulation, assistance, rapatriement, bagages

SÉJOUR 19 : LA VIE EN CABANE

Lieu de séjour : Bois aux Daims (France)

Durée du séjour : 5 jours et 4 nuits (du lundi au vendredi seulement (hors weekends))

Nombre de personnes : 4

Transport : Train en 2^{de} classe au départ de la gare la plus proche de la ville du gagnant et retour

Logement : Maison dans les arbres en pension-complète

Sont inclus : Location de 4 vélos, Aqua balnéo, forfait bowling et squash, taxes d'aéroport et redevances, assurances annulation, rapatriement, bagages

SÉJOUR 20 : DEMEURE DE CHARME

Lieu de séjour : Riga (Lettonie)

Durée du séjour : 3 jours et 2 nuits

Nombre de personnes : 2

Transport : Vols aller/retour au départ de Paris, transferts aéroport/hôtel aller/retour

Logement : Hôtel 5*, chambre double standard

Sont inclus : 1 diner, 1 Soin spa, taxes d'aéroport et redevances, assurances annulation, assistance, rapatriement, bagages

SÉJOUR 21 : WEEK-END PRESTIGE

Lieu du séjour : Paris (France)

Durée du séjour : 3 jours et 2 nuits

Nombre de personnes : 2

Transport : Train en première classe au départ de la gare la plus proche de la ville du gagnant, transferts gare/hôtel aller/retour

Logement : Hôtel 4*, chambre double en petit-déjeuner

Sont inclus : Visite de Paris, 1 dîner chez un Grand Chef 3 étoiles au Michelin, assurance annulation, rapatriement, bagages